



REVUE CARREFOUR SCIENTIFIQUE

N° 03, Volume 01, octobre 2024



Revue interdisciplinaire
de Philosophie, Littérature, Arts et Sciences sociales

Site internet : <https://revuecarrefourscientifique.net>

ISSN : 2958-8855

B.P 1328 KORHOGO
+225 0101 115 619 / +225 0759 997 580
E-mail : larevuecarrefour@gmail.com

REVUE CARREFOUR SCIENTIFIQUE

Revue interdisciplinaire
de Philosophie, Littérature, Arts et Sciences sociales

Semestrielle

N° 03, Volume 01, octobre 2024

Bases d'indexations et Facteur d'impact de REVUE CARREFOUR SCIENTIFIQUE



<https://reseau-mirabel.info/revue/17719/Revue-Carrefour-Scientifique?s=1pp95a>



<https://aurehal.archives-ouvertes.fr/journal/read/id/610040>



TOGETHER WE REACH THE GOAL

<https://sjifactor.com/passport.php?id=23627>

LIGNE ÉDITORIALE

La philosophie est pensée agonistique. Comme telle, elle est un espace de dialogue critique et d'échange pluridisciplinaire. La pensée philosophique rencontre ainsi tous les champs du savoir avec lesquels elle entretient un commerce permanent. C'est ce qui fait de la philosophie un carrefour interdisciplinaire, un point d'ancrage et de passage de la pensée. Matrice génésique de toutes les sciences qu'elle a enfantées, la philosophie n'a jamais rompu le lien ombilical avec les autres régionalités scientifiques qui sont ses descendants disciplinaires.

Dès lors, on peut dire que la pensée philosophique est un foyer de rencontre et de séparation, de convergence et de divergence, de construction et de déconstruction. Derrière cette idée de rencontre et de séparation, se profile celle d'un espace de bifurcation ou de trifurcation où des régionalités scientifiques, des figures épistémiques et des personnages conceptuels viennent clarifier, renforcer ou mettre en crise les sources de leur enracinement métaphysique, payer leur dette épistémologique et accomplir leur relative autonomie disciplinaire. Pour tout dire, la philosophie est un carrefour épistémique et cognitif. Mais, si elle est carrefour, c'est-à-dire lieu où plusieurs cheminements théoriques et méthodologiques se croisent et se traversent, tout support qui prétend vulgariser sa cause ne doit-il pas, au nom du principe de la congruence des formes, épouser sa caractéristique ramificatoire ? Pour dire les choses de manière beaucoup plus précise, si la philosophie est carrefour, ses supports de vulgarisation ne doivent-ils pas être des espaces fusionnels, confusionnels et interactifs prompts à éclairer et à démêler les fils enchevêtrés de la réalité par la production de pensées rigoureuses et fermes ? Dans ces conditions, peut-il y avoir meilleur nom de baptême pour une revue d'un Département de philosophie que celui de Carrefour ? Pour bien se démarquer, ce Carrefour peut-il avoir meilleure caractéristique que celle de refléter la substance et la matière scientifiques ? Apparemment non ! C'est donc bien à propos que le Département de Philosophie de l'Université Peleforo Gon Coulibaly a choisi de baptiser sa plateforme de publication et de vulgarisation académique et épistémique du nom éponyme de *Revue Carrefour Scientifique*.

Revue Carrefour Scientifique, reprenant la charge métaphorique du carrefour, se positionne, dans l'univers des plateformes de vulgarisation scientifique, comme un nœud intersectionnel entre plusieurs voies se coupant, se découpant, se recoupant de manière symboliquement idéale aux fins de révéler les mal-entendus, dénouer les équivoques, traquer les incertitudes et les manquements ou réajuster les acquis, les enjeux et les perspectives à travers un cheminement heuristique pertinent et un questionnement érudit, fécond et prospectif.

Revue Carrefour Scientifique est donc un lieu d'incubation et de maturation des savoirs, où viennent se ressourcer des horizons du discours scientifique ; et, plus qu'un simple lieu de ressourcement, elle est un espace de déplacement, de remplacement et de renversement paradigmatique de la pensée à travers un questionnement informé, critique et rigoureux mêlé de créativité et d'inventivité théoriques. Elle est, au total, un instrument de la transformation du savoir, de la métamorphose conceptuelle, un outil méthodologique et épistémologique de vulgarisation scientifique et académique qui offre aux chercheurs et aux enseignants de multiples disciplines une assise rigoureuse et pertinente pour leurs travaux, à travers un renouvellement critique des méthodes, des théories, des résultats et des paradigmes.

Revue Carrefour Scientifique, revue en ligne, priorise les productions scientifiques de qualité pour faire éclore de nouvelles formes d'intelligibilités arrimées à des sources et ressources théoriques, doctrinales et conceptuelles issues du creuset de recherches novatrices et critiques. C'est pourquoi elle encourage le dialogue des modernités anciennes, présentes et à-venir à travers des articles originaux, des comptes-rendus et des publications de vulgarisation.

ADMINISTRATION DE LA REVUE**Directeur de Publication** : M. KOUMA Youssouf, Maître de Conférences**Directeur de Rédaction** : M. YAO Akpolé Koffi Daniel, Maître - Assistant**Secrétaire de Rédaction** : M. KONATÉ Mahamoudou, Maître de Conférences**COMITÉ SCIENTIFIQUE****Président**

Professeur POAMÉ Lazare – Université Alassane Ouattara

Membres

Professeur ASSI-KAUDJHIS Joseph Pierre – Université Alassane Ouattara

Professeur BAH Henri – Université Alassane Ouattara

Professeur BAMBA Assouman – Université Alassane Ouattara

Professeur BIYOGO Grégoire – Université Omar Bongo-Libreville

Professeur COULIBALY Adama – Université Felix Houphouët-Boigny

Professeur COULIBALY Daouda – Université Alassane Ouattara

Professeur DIAKITÉ Samba – Université Alassane Ouattara

Professeur EZOUA Thierry – Université Felix Houphouët-Boigny

Professeur KOUAME Jean Martial – Université Felix Houphouët-Boigny

Professeur KOUASSI Yao Edmond – Université Alassane Ouattara

Professeur KOUVON Komi Simon – Université de Lomé

Professeur KIYINDOU Alain André – Université de Bordeaux-Montaigne

Professeur MISSA Jean-Noël – Université Libre de Bruxelles

Professeur N'GUESSAN Depry Antoine – Université Felix Houphouët-Boigny

Professeur NSONSISSA Auguste – Université Marien Ngouabi-Brazzaville

Professeur PINSART Marie-Geneviève – Université Libre de Bruxelles

Professeur SANGARÉ Abou – Université Peleforo Gon Coulibaly

Professeur SANGARÉ Souleymane – Université Alassane Ouattara

Professeur SAWADOGO Mahamadé – Université Ouaga I Pr Joseph Ki-Zerbo

Professeur SORO Donissongui – Université Alassane Ouattara

Professeur TSALA MBANI André Liboire – Université de Dschang-Cameroun

Professeur ZONGO George – Université Ouaga I Pr Joseph Ki-Zerbo

COMITÉ DE RÉDACTION

Docteur DIOMAND Aipka – Université Peleforo Gon Coulibaly

Docteur SORO Nanga Jean – Université Peleforo Gon Coulibaly

Docteur DIOMANDÉ Zolou Goman Jackie Élise – Université Peleforo Gon Coulibaly

Docteur COULIBALY Sionfoungon Kassoum – Université Peleforo Gon Coulibaly

Docteur ZEBRO Nelly – Université Peleforo Gon Coulibaly

Docteur YÉO Djakaridja – Université Peleforo Gon Coulibaly

Docteur GNAHOUE Kouassi Fernand – Université Peleforo Gon Coulibaly

Docteur ANY Désirée Guillet – Université Peleforo Gon Coulibaly

Docteur KONÉ Seydou – Université Peleforo Gon Coulibaly

Docteur KOUADIO Konan Sylvain – Université Peleforo Gon Coulibaly

COMITÉ DE LECTURE

Professeur SANGARÉ Abou - Philosophie – Université Peleforo Gon Coulibaly

Docteur MC. KONATÉ Mahamoudou - Philosophie – Université Peleforo Gon Coulibaly

Docteur MC. KOUADIO Ekpo Victorien - Philosophie – Université Alassane Ouattara

Docteur MC. KOUADIO Koffi Decaird - Philosophie – Université Félix Houphouët-Boigny

Docteur MC. ZOUHOULA Bi Richard - Géographie – Université Peleforo Gon Coulibaly

Docteur MC. ADAMAN Sinan - Sociologie – Université Peleforo Gon Coulibaly

Docteur OUATTARA Moussa - Anglais – Université Peleforo Gon Coulibaly

Docteur DIOMANDE Soualio - Grammaire – Université Peleforo Gon Coulibaly

Docteur DRAMA Bédi - Économie – Université Peleforo Gon Coulibaly

Docteur KARAMOKO Mamadou - Grammaire – Université Peleforo Gon Coulibaly

Docteur KEWO Zana - Histoire – Université Peleforo Gon Coulibaly

CONTACTS

B.P 1328 KORHOGO

+225 0101 115 619 / +225 0759 997 580

larevuecarrefour@gmail.com

SOMMAIRE

1. **Clivage intercommunautaire et déclaration des naissances : cas des autochtones senoufos et des allogènes peulhs dans le département de Korhogo (Côte d’Ivoire) -**
Kan Constant OURA, Adaman SINAN, Foundere COULIBALY 1
2. **Les animaux face à la justice : accusation, procès et sanctions des porcs au bas moyen âge -** Konan Kouassi Parfait BORIS, Séverin KONIN 20
3. **Saturation foncière et résilience des agriculteurs dans la sous-préfecture de Soubré dans le sud-ouest de la Côte d’Ivoire -** Kouassi Guillaume N’GUESSAN, Koffi Joachim KOTCHI, Kopeh Jean-Louis ASSI, Kouakou Toussaint KRA 35
4. **Child protection from adult sexual abuse through the repression of sodomy in European Middle Ages -** Anoh Georges N’TA 53
5. **La qualité de soins de santé dans un contexte d’essais cliniques : un regard ambivalent des usagers et des praticiens de santé au Burkina Faso -** Nourou BARRY..... 70
6. **Le *Blonhon*, une institution initiatique des Wè, d’hier à aujourd’hui -** Kinva Via Jean Alda GOULEDEHI, Kouassi Serge KOFFI, Syéniélédjama Françoise SORO..... 88
7. **Le musée de la musique Georges Ouédraogo de Ouagadougou et la préservation d’instruments de musique traditionnels du Burkina Faso -** Yacouba SAM, Badimbié YOGO..... 102
8. **Hegel et la question de la scientificité de la philosophie : sur les sentiers de la phénoménologie de l’esprit -** Kouadio Fidel DUA..... 124
9. **L’intégration économique des états du Soudan occidental (8^e-16^e siècle) à la lumière des sources arabes -** Kouamé Moïse GNAMIEN 136
10. **Les partis politiques ivoiriens et le culte du « héros » (« père fondateur ») -** Marcelin Kouassi AGBRA 150

L'INTÉGRATION ÉCONOMIQUE DES ÉTATS DU SOUDAN OCCIDENTAL (8^e-16^e SIÈCLE) À LA LUMIÈRE DES SOURCES ARABES

Kouamé Moïse GNAMIEN

Université Alassane Ouattara

kouaemoise@gmail.com

Résumé

L'intégration économique est le processus par lequel plusieurs économies distinctes sont conduites à ne former qu'un seul espace économique. Du 8^e au 16^e siècle les États du Ghana, du Mali et du Songhay ont émergé et connu comme les principales puissances politiques, militaires et économiques du Soudan occidental. Ces États ont mené une politique d'intégration économique, ce qui a été le fondement de leurs rayonnements. Une des conséquences de cette intégration économique est le développement du grand commerce transsaharien. Connaître le processus d'intégration économique des États soudanais du 8^e siècle au 16^e siècle constitue la trame de cette étude. Les sources écrites arabo-berbères, africaines et européennes, les traditions orales, les données anthropologiques, les données archéologiques et la géographie économique permettent de voir successivement les dispositifs politiques ou institutionnels d'intégration économique, les mesures d'incitation économique et de libre-échange et le commerce comme facteur d'intégration économique

Mots clés : Intégration - Libre-échange - Commerce - Économie - Institution

Abstract

Economic integration is the process by which several distinct economies are brought to form a single economic space. From the 8th to the 16th century the states of Ghana, Mali and Songhay emerged and became known as the major political, military and economic powers of Western Sudan. These States pursued a policy of economic integration which was the basis of their influence. One of the consequences of this economic integration is the development of major trans-Saharan trade. Knowing the process of economic integration of the Sudanese States from the 8th century to the 16th century constitutes the framework of this study. Arab-Berber, African and European written sources, oral

traditions, anthropological data, archaeological data and economic geography allow us to successively see the political or institutional arrangements for economic integration, economic incentive measures and free trade and trade as a factor of economic integration

Keywords : Commerce - Economy - Free trade - Integration - Institution

Introduction

L'intégration économique est le processus par lequel plusieurs économies distinctes sont conduites à ne former qu'un seul espace économique. L'intégration économique est aussi vue à travers la composition des agents économiques dans les grands centres commerciaux et la libre circulation des biens et des personnes. Au moyen âge, quiconque avait les moyens matériels et financiers de faire le commerce pouvait le faire sans restriction et sans barrière politique ou militaire au Soudan occidental. Les travaux sur l'histoire médiévale de l'Afrique occidentale sont très peu éloquentes sur l'intégration économique dans cet espace. Comment l'intégration économique dans les États Ouest africains médiévaux tels que le Ghana, Mali et le Songhay s'est-elle opérée ?

Les sources écrites arabo-berbères, africaines et européennes, les traditions orales, les données anthropologiques, les données archéologiques et de la géographie économique permettent de voir successivement le contexte et la nécessité d'intégration économique, les mesures d'incitation économique, de libre-échange et le commerce comme facteur d'intégration économique.

1. Fondements et nécessité d'intégration économique

Dans les États du Soudan occidental au moyen âge, la diplomatie était fondée sur une intégration économique. Les souverains étaient plus préoccupés par l'intérêt économique et financier. Les hommes politiques et les gouvernants étaient les principaux acteurs et détenaient ou étaient propriétaires de grands commerces et aussi les principaux traitants des marchands nord-africains et européens. Les souverains ont créé dans les grandes villes, des marchés pour leurs échanges locaux et extérieurs. Les marchés étaient ouverts à tous, c'est-à-dire aux marchands locaux et aux marchands venus d'autres régions du monde. Au XI^e siècle, Al Bakri parle de la présence des populations d'origines diverses dans la grande ville d'Aoudaghost qui semble être le pôle économique du Soudan occidental à cette époque. Voici ce qu'il écrit à cet effet : « La population d'Aoudaghost

se compose de natifs de l'Ifrîkiya, et d'individus appartenant aux tribus des Bercadjenna, des Nefouça, des Louata, des Zenata et surtout des Nefzaoua ; on y voit aussi, mais en petit nombre, des gens appartenant à toutes les grandes villes musulmanes », de façon générale, ces faits ont été raconté aux auteurs arabo-berbères, par les navigateurs ou les gens du commerce ou les autres rapporteurs qui se mirent en contact avec les habitants des régions du Soudan occidental, qu'à telle distance ou en telle direction de tel port ou de telle localité ou de tel centre de commerce, existaient telle peuplade, tel roi, telle espèce de marchandises, telles variétés d'animaux, que telles ou telles peuplades vivaient de telles ou telles façons, qu'ils avaient de telles ou telles habitudes ou coutumes, etc. Youssouf Kamal (1935, 21). Nous pensons que les raisons de relater ces faits par Al Bakri sur la politique d'intégration dans l'État du Ghana peuvent être vues dans ce contexte.

La nécessité de l'intégration économique réside dans la complémentarité des espaces ou territoires ou des États du moyen âge. Les princes ou empereurs avaient très tôt compris qu'une vie autarcique n'était possible et cela conduirait à la pauvreté et à leur chute. Les territoires étaient avides de besoins vitaux d'où la nécessité de la mise en place de politique d'intégration économique. Tous les grands États du Soudan occidental (Ghana, Mali et Songhay) sont nés et développés autour des fleuves Sénégal, Gambie et Niger. F-X. Fauvelle (2018, 17) note que ces grands fleuves ont favorisé la formation d'un univers social original, alliant diversité ethnique et complémentarité économique.

Le Maghreb et le Soudan occidental affichaient une complémentarité économique. Par exemple le Touat, région saharienne du sud-ouest de l'Algérie actuelle, fut à partir du xive siècle un carrefour du commerce transsaharien, à la croisée des routes reliant le Maghreb occidental, notamment Hunayn, l'avant-port de Tlemcen, ainsi que la Tripolitaine (et l'Égypte), via le *Mzab* à l'Afrique subsaharienne et plus particulièrement à Tombouctou. Cette position est justifiée par cette lettre du sultan de Bornu écrit en 1478.

Et ensuite, ô chose étonnante ! Comment avez-vous abandonné la coutume de vos pères et avez-vous cessé de venir dans notre pays ? Depuis le traité avec le sultan notre seigneur Seghra, vous n'êtes plus revenus chez nous !

Certes, par Dieu ! Je ne vous causerai ni ne vous ferai causer par personne aucun dommage, d'aucune sorte !

Venez donc comme c'était l'habitude : aucun de ceux qui viendront du Touat avec une lettre de vous ne sera astreint à aucune contribution, car le pays est le vôtre comme il était à vos pères. Salut ! (J. Cuoq, 1985, 437-438).

La situation décrite dans cette lettre devait être la même disposition envers tous ceux qui coopèrent avec le sultan du Touat. Parmi ces derniers, les ressortissants du Bilad al

Soudan n'étaient pas en reste. Ils devaient tous bénéficier des bonnes dispositions hospitalières qui facilitaient l'intégration économique des populations. De plus l'oasis présentait à la fois les caractéristiques d'une société rurale organisée en îlots de sédentarité qui forment un archipel oasien et, à partir du XIV^e siècle, celles d'une société totalement connectée au Maghreb et à l'Afrique subsaharienne.

Les barrières commerciales étaient pratiquement inexistantes. Les grands marchands installés au Maghreb et au Soudan occidental avaient accès aux grands marchés locaux sans payer de lourdes taxes. Les souverains étaient conscients que les frais annexes supplémentaires pouvaient entraîner la cherté des produits et l'abandon de leur région par les caravanes transsahariennes. Ils mettaient tout en œuvre pour garantir les bonnes pratiques et dispositions d'échanges commerciales. De ce fait on pourrait parler en quelque sorte de système macroéconomique. Dans ce système, on remarque l'absence de taux de change entre les monnaies qui existaient dans les deux régions. En effet on pourrait penser que la suppression des coûts de transaction de change et de l'incertitude liée au risque de change permet de réaliser des économies (plus de coût pour changer une monnaie dans une autre) encourage les échanges de produits, facilite les investissements, etc. On avait tendance à avoir une « politique monétaire » unique pour les deux zones c'est-à-dire l'Afrique du Nord et le Soudan Occidental.

Ibn Hawkal (J. Cuoq, 1975, 71) qui écrit au X^e siècle, note que Sidjilmassa, où s'établirent des gens de l'Irak, des commerçants de Basra et de Kufa, ainsi que des Bagdadiens qui avaient suivi cette route. Eux et leurs enfants s'adonnaient à un commerce incessant, par petits groupes continuellement en mouvement ou en caravanes ininterrompues. De plus, mansa Moussa du Mali lors de son pèlerinage à la Mecque, va réactiver la politique d'intégration économique en offrant de l'or à Abû l-Hasan 'Ali, gouverneur du Caire et de Karafa comme cadeau de complaisance (Al Umari dans J. Cuoq, 1985, 273). Le fait d'offrir en cadeau un peu d'or au gouverneur du Caire peut paraître complaisant comme l'indique Al Umari, mais pour nous, c'est un message que le souverain du Mali voulait envoyer un message aux Égyptiens pour leur montrer les richesses de son pays et qu'ils seraient les bienvenus et bénéficieraient de ses largesses. D'ailleurs à son retour, mansa Moussa va demander publiquement que les Égyptiens qui le désirent viennent avec lui pour s'établir au Mali.

Par ailleurs la politique d'intégration économique était basée sur l'implication des lettrés musulmans dans la gestion des affaires de l'empire. J. Ki-Zerbo considère l'implication des lettrés dans la gouvernance comme une tolérance religieuse. Pour Ki Zerbo cette tolérance à l'égard des musulmans était sans doute pour des raisons techniques. Cette tolérance religieuse à l'égard des lettrés musulmans est pour nous une politique d'intégration et d'ouverture économique. Le choix du trésorier et de certains ministres est une stratégie politique de bonne gestion économique, financière et qui a permis de garder de bonnes relations avec l'Afrique du Nord et le reste de l'extérieur. L'intégration des lettrés musulmans dans la gestion des affaires de l'État a contribué à donner une bonne image à la religion islamique et facilité sa propagation qui a été lente, mais sûre. Cette politique a permis à des personnes qui ne sont pas membres du clan royal de participer à la gestion des affaires de l'État et ainsi de voir sa condition sociale changée. C'est pour nous une innovation dans la gouvernance des affaires de l'empire. Al Bakri souligne que les grands de l'empire envoyaient leurs enfants ou eux-mêmes, se rendaient en Andalousie pour apprendre le Coran et l'arabe, les mathématiques et le système de calcul. Les étudiants formés devaient assurer à leur retour la direction des mosquées, mais surtout des fonctions administratives et la trésorerie dans leur région respective.

Au niveau de l'empire du Mali, les sources écrites et les sources orales sont presque muettes sur la gestion fiscale. Mais il n'est pas exclu que les lettrés soient impliqués dans la gestion financière de l'empire. En effet le Tarikh Es Soudan fait mention de Mohamed Naddi. Les auteurs du T.E.S écrivent que « sous la dynastie des gens de Melli, il avait occupé cette haute situation et son titre seul fut modifié avec le changement de dynastie. Il avait tous les pouvoirs entre les mains, pouvoirs administratifs, financiers et autres ; enfin, il était le chef de la cité. » (Abderamane Es Sadi, 1900, 38). Cette implication des lettrés musulmans particulièrement celle des Naddi visait à maintenir la bonne clientèle et une image d'État où les musulmans seraient bien traités et valorisés. Cela démontre aussi les bonnes relations entre les Mansa et l'élite musulmane. Car les Mansa confiaient la gestion des villes aux personnes susceptibles d'être fidèles à eux.

Par ailleurs la politique de consolidation de l'unité des peuples et des chefferies fut adoptée en vue d'assurer la prospérité de l'empire, mais surtout d'engranger les ressources financières pour l'État. Plusieurs systèmes d'administratifs furent

expérimentés et cela en fonction du contexte et des souverains. Nous pensons que la grande rencontre de Kouroukan Fougan s'inscrit dans ce sens. La reconnaissance de tout peuple de la déclaration de Kouroukan Fougan était synonyme de reconnaissance du pouvoir Mandé en même temps son appartenance à l'État Mandé. Cette charte établit et définit les liens qui unissent les différents peuples qui constituent l'État du Mali. Elle faisait office de « constitution ». La charte de Kouroukan Fougan est un élément fondamental de l'intégration des peuples et de l'État du Mandé. Au Songhay, le changement de dynastie permet de montrer deux politiques de consolidation de l'intégration. Sonni Ali exerçait une administration directe sur Tombouctou et les villes sur son autorité. Ce qui ne fut pas le goût des souverains locaux de Gao. Les musulmans de façon générale sont entrés en conflit avec le Sonni. Ce conflit selon T. Michal est à l'origine de la chute de la dynastie des Sonni.

L'ouverture de l'État sur l'extérieur sera une des meilleurs politiques économiques et financière. Cette politique ce manifeste par le commerce transsaharien qui s'est établi sans doute avant le X^e siècle avec la montée en puissance de l'État du Ghana. Le Sahel exporte surtout de l'or et des esclaves, et il importe des produits de l'artisanat du Maghreb, du sel. Ce commerce joue un rôle marginal dans l'économie de la région, mais il joue un rôle important sur le plan politique, car il permet l'édification des grandes villes commerçantes : Koumbi Saleh, Oualata, Mali, Gao, Tombouctou, etc., et il supporte le pouvoir des grands États : le souverain tire une grande part de ses revenus du prélèvement qu'il opère sur les marchandises exportées et importées. Il joue aussi un rôle important sur le plan culturel : les caravanes véhiculent les idées et notamment l'Islam. L'intégration des monnaies étrangères et des unités de poids fut un facteur déterminant dans la politique économique et financière. Très tôt l'Afrique noire a maîtrisé les monnaies qui circulaient sur le territoire des grands États du Soudan occidental. Il n'y avait pas d'atelier de battre monnaie en Afrique noire et aucun roi ou empereur n'a créé de monnaie. Mais ils ont pu établir la convertibilité entre les monnaies arabo-berbères et les monnaies locales qui étaient utilisées dans les transactions. Dans l'empire du Mali, le Mital, unité de poids arabe valant 4,25 g. était employé pour désigner la plus petite fraction de quelque chose.

En outre, la politique de renforcement des institutions nationales, dont l'armée, la justice et l'administration ainsi que le trône, fut adopté comme stratégie économique et financière

par les États de la boucle du Niger. Selon les traditions orales, la justice de Djata n'épargnait personne ; il suivait la parole de Dieu même ; il protégeait le faible contre le puissant ; les gens faisaient plusieurs jours de marche pour venir lui demander justice. Sous son soleil, le juste a été récompensé, le méchant a été puni. Cette justice garantie fut un facteur important dans le développement économique du Mali et de sa réputation. Ibn Battuta en fait écho lors de son séjour au Mandé un siècle plus tard. Il note que « Le petit nombre d'actes d'injustice que l'on y observe ; car les nègres sont de tous les peuples celui qui l'abhorre le plus. Leur sultan ne pardonne point à quiconque se rend coupable d'injustice. » (Ibn Battuta, 1982, 359).

2. Les mesures institutionnelles d'intégration économique

Pour le développement de leur économie, les empereurs ont développé des politiques incitatives à l'investissement commercial dans leur État. Dans le Soudan Occidental, la prospérité économique dépend de la politique menée par le souverain. Les empereurs du premier grand État du Soudan occidental, Ghana, vont développer une relation d'amitié économique avec les marchands musulmans en mettant à leur disposition toutes les infrastructures pour la pratique de leur religion, l'Islam. Al Bakri (1859, 383) nous dit que « Dans la ville du souverain, non loin du tribunal royal, est une grande mosquée où les musulmans qui viennent remplir des missions auprès du prince se rendent pour faire leur prière ». La présence de la mosquée dans les environs de la cour royale est une décision institutionnelle et un signe pour rassurer les commerçants venant du monde musulman et acteurs principaux du commerce transsaharien qu'ils étaient les bienvenus dans l'État du Ghana. Alors que nous avons montré qu'une grande partie des ressources financières était tirée du commerce transsaharien.

La prospérité économique et financière rime avec l'intégration des peuples. La décision des souverains du Ghana d'instaurer une politique fiscale souple s'inscrit dans ce dynamisme d'intégration. En effet le souverain prélevait un dinar pour chaque âne chargé de sel qui pénètre sur son territoire et deux dinars pour chaque âne quittant le pays. Ce traitement disproportionnel et astucieux tendait sans doute à favoriser les importations, surtout celle du précieux des condiments : le sel. Mais il est probable que la charge d'un âne avait une valeur plus grande au départ qu'à l'arrivée. Plus il y a un nombre important de marchands, plus les recettes fiscales augmentent. L'assouplissement fiscal permettait

aux marchands Nord-africains et d'autres contrées du Soudan à venir commercer nombreux et intensivement dans l'État du Ghana. Si ces mesures visaient à booster le commerce transsaharien, l'économie et les finances, elles favorisaient aussi l'installation des dits marchands.

Alors les mesures d'incitation économique seront accompagnées d'une politique judiciaire juste et transparente. Au Ghana une politique judiciaire sera menée par les différents empereurs qui se succéderont à la tête de l'empire. Al Bakri est le premier à nous informer sur la situation judiciaire qui règne dans l'État. En 1062 le roi Toukamenin ayant succédé à l'empereur Basi, prend les rênes du pouvoir. Il commença à gouverner à l'âge de 85 ans. Selon Al Bakri, « c'était un prince digne d'éloge, tant par sa conduite que pour son zèle pour la justice et son amitié pour les musulmans. » (J. Cuoq, 1985, 99). Il s'appliquait à rendre justice de façon équitable partout et en toute circonstance sans distinction de race ou de rang social. La justice était rendue par l'empereur lui-même, les coupables étaient punis publiquement et la sentence portait jusqu'à la mise à mort du prévenu. La bonne conduite du roi et son amitié pour les musulmans permettait d'attirer les marchands et les grands commerçants de toutes les régions notamment du Maghreb et de l'Arabie. Il était même de coutume dans les États voisins du Ghana, une loi en vertu de laquelle l'homme qui aurait été la victime d'un vol peut, à son choix, vendre le voleur ou le tuer. L'adultère est écorché vif. Idrisi (dans J. Cuoq, 1985, 133-134) rapporte que, tous les matins, l'empereur faisait à cheval, le tour de sa capitale, suivi de tous ses officiers ; les gens qui devaient se plaindre de quelque injustice pouvaient au cours de cette promenade s'adresser à lui : il réglait l'affaire sur le champ et, une fois la justice ainsi rendue, rentrait à son palais. Il faisait une nouvelle promenade dans la soirée, mais alors nul ne pouvait l'aborder. L'épreuve du poison était admise en justice : si quelqu'un niait une dette ou était accusé d'un crime et refusait de s'en reconnaître l'auteur, le juge prenait une parcelle d'un bois âcre et amer et la faisait infuser dans de l'eau, puis obligeait l'accusé à boire cette infusion : si l'estomac du défendeur rejetait le breuvage, il était proclamé innocent ; sinon, on le considérait comme coupable.

L'État du Ghana devient donc la destination première de tous les commerçants du monde arabo-berbères, mais aussi des royaumes environnants. Les musulmans étaient pour la plupart des commerçants, d'autres se sont établis au Ghana grâce à la justice qui y règne. Ils n'avaient pas peur de venir investir dans un commerce de leur choix. Cette

justice qui régnait dans l'État fit une des réputations de l'empire. L'empire tirait d'énormes avantages, surtout économiques et financiers. Le Mali qui succéda au Ghana ne restera pas en reste quant à l'adoption d'une politique judiciaire. Dès sa libération de la domination Sosso, Soundjata fait adopter un ensemble de lois connu sous le nom de la charte du Mandé ou la charte du Kouroukan Fouga⁸⁷. Il faut remarquer que la plupart des dispositions de cette charte s'appliquaient à toutes les populations vivantes sur le territoire de l'État du Mali. Elle faisait donc effet de constitution. La charte permet de garantir la stabilité et la justice entre tous les citoyens de l'État et même des étrangers. Concernant les étrangers l'article 24 de la charte dit ceci : « ne fait jamais du tort à l'étranger ». C'est un signe fort et une assurance pour tout étranger qui se rend en territoire Mandé. Ce qui les rassure qu'ils sont en sécurité en terre Mandé. Mais la charte ne se limite pas à l'article 24, des dispositions précédentes dont l'article 5 stipule que chacun a le droit à la vie et à la préservation de son intégrité physique. En conséquence, toute tentation d'enlever la vie à son prochain est punie de la peine de mort. Cette disposition est d'autant plus importante pour un environnement d'affaire tant pour les marchands mandés que pour les marchands Wangara et Arabo-berbère. Toute personne se rendant coupable d'acte de vol ou de brigandage était punie par la loi.

Ainsi, Ibn Battuta fait mention de sépulture digne donnée aux marchands étrangers au Mali. Il écrit qu'« il y a, cette localité, le tombeau du poète illustre Abu Ishak al-Sahili al-Gharnati, connu dans son pays sous le nom d'al-Tuwaydj. Il y a aussi le tombeau de Siradj al-Din al-Kuwyk, un des grands commerçants d'Alexandrie » (J. Cuoq, 1985, 34). Ce témoignage d'Ibn Battuta montre la réalité d'intégration à travers le respect des morts. Donner une sépulture digne à un étranger était signe d'hospitalité et d'intégration économique. Les commerçants locaux ou étrangers étaient pris en charge par la communauté qui les accueille et bénéficiaient de leur respect. Ce fait est un élément qui rassure les étrangers et leurs familles se rendant au Soudan occidental qu'ils seront bien traités vivant ou mort par les autorités et les habitants. Cette initiative d'intégration était un des principes de mangan Soundjata, qui, pour gagner la bataille de la prospérité, a institué le *Kön'gbèn Wölo*⁸⁸ pour lutter contre la paresse et l'oisiveté. Cette politique a

87 Les représentants du mandé primitif et leurs alliés, réunis en 1236 à Kouroukan Fouga (actuel cercle de Kangaba en République du Mali) après l'historique bataille de Kirina ont adopté la charte du Mandé pour régir la vie du grand ensemble mandingue.

88 En langue Mandé, le *Kön'gbèn Wölo* désigne un mode surveillance.

permis de mettre au travail toutes les populations du nouveau l'État du Mandingue, d'assurer une prospérité économique. Elle va permettre l'exploitation des ressources agricoles, animales, minières et commerciales du nouvel État. À travers cette politique, le Mandé est arrivé à satisfaire ses besoins vitaux et à écouler le surplus de production dans le commerce transsaharien dont les principaux animateurs étaient les marchands arabo-berbères. À travers la charte du Mandé, les bases d'une politique économique offensive sont fondées. Ce qui va assurer la prospérité et la réputation de l'empire du Mali des siècles durant. Un État riche et prospère est ainsi fondé. Les successeurs de Soundjata appliqueront ces dispositions.

L'administration fiscale connu une évolution dans sa gestion. Avec l'islam, la collecte des impôts sera confiée aux lettrés musulmans. La tradition Sosso évoque le remplacement de Kanté Tounkara par Gnangué Makan Dabi Diarisso. En effet, Moussa Touré, empereur du Ghana probablement à une époque que nous situons dans la seconde moitié du XII^e siècle, regroupa tous les rois environnants et des invités de près de mille personnes, pour annoncer le remplacement de son chargé de collecte des impôts, l'imam de la mosquée de Wagadou. Il désigna alors Gnangué Makan Dabi Diarisso au poste de collecteur des impôts à la place de Kanté Tounkara devenu trop vieux pour occuper ledit poste, sur le conseil de Katti Tounkara et de Siré Kouma, l'imam de la mosquée de Wagadou (S. Soumaoro, 2014, 70). Il dévoila ensuite les raisons de son choix. Ce choix était motivé par l'honnêteté, la clémence et la bonne gouvernance du Sokoro dirigé par Gnangué Makan Dabi Diarisso (S. Soumaoro, 70).

Une intégration économique réussie rime avec l'hospitalité des peuples développée par les souverains des royaumes du Soudan occidental qui étaient de véritables chefs d'État. Des dispositions hospitalières sont accordées à tout étranger qui voyage dans leur pays comme en témoigne Ibn Battuta. Il mentionne en effet que « Lorsque le voyageur arrive dans un village, les Noires sortent avec du millet, du lait aigre, des poulets, de la farine de lotus, du riz, du fonio, qui ressemble aux graines de moutarde, et avec lequel on prépare le couscous. » Selon Ibn Battuta (J. Cuoq, 1985, 314), « il y a, en cette localité, le tombeau du poète illustre Abu Isha al-Sahili al-Gharnati, connu dans son pays sous le nom de d'al-Tuwaydjinn. Il y aussi le tombeau de Siradj al-Din al-Kuwayk, un des grands commerçants d'Alexandrie ». Donner une sépulture digne à un étranger en général et particulièrement, à un commerçant était signe d'hospitalité, et de

bonne pratique d'intégration économique qui rassurait quiconque entreprenait un voyage d'affaire en ce pays. Le fait qu'Ibn Battuta ait visité et témoigné de l'existence de la tombe de ce grand commerçant d'Alexandrie montre l'intérêt et la réalité de l'intégration économique au Soudan occidental.

L'intégration était une réalité au Songhay. La première institution d'intégration est le *Koarey-Farma* ou ministre des blancs (arabes et berbères). C'était le ministre des affaires étrangères Boubou Hama, 1980, 33). Si cette fonction est connue sous la dynastie des Askia, nous pensons qu'elle tient son origine de l'État du Mandé car le terme *Farma* est un titre porté par les dignitaires du Mandé. En effet, le *Koarey-farma* était le chargé des affaires de blancs c'est-à-dire des nord africains, des arabes, des juifs et même des européens. Il devait recevoir les marchands blancs, les conduire en escorte chez le souverain, organiser le repas d'hospitalité, les conduire sur les marchés et organiser la collecte des taxes. Ce qui facilitait le séjour des marchands et leur garantissait une sécurité des biens et des marchands. Le *Koarey-farma* était le principal interlocuteur entre les marchands blancs et le pouvoir Songhay. Cette organisation politique facilitait l'intégration économique des marchands blancs qui n'hésitaient à s'installer définitivement. L'exemple des frères Mackari est illustration parfaite de notre assertion.

3. Commerce et intégration économique

L'intégration économique et commerciale est perceptible sur le plan interafricain. Les États du Ghana, du Mali et du Songhay étaient en relation commerciale étroite avec le Maghreb et l'Égypte. À cet effet, Boubou Hama écrit que

Le moins qu'on puisse dire, que nos anciens, puisant leur inspiration en Afrique, et d'apports reçu de l'Islam, ont fédéré de vastes régions africaines et créé avec le Maghreb et le reste saharienne et soudanaise un grand marché commun. L'on sait que les routes aménagées à travers ce marché, dans l'empire Songhay, étaient gardé par des Garnisons. (Boubou Hama, 1980, 35-36)

L'existence de ce vaste marché devait commencer depuis la domination du Ghana sur la région soudanaise. Des mesures douanières allant jusqu'à l'allègement des taxes douanières comme nous l'avons vu un peu plus haut et surtout la libre convertibilité des monnaies. La monnaie principale était l'or. L'absence de barrière monétaire est un facteur d'intégration et facilitait les relations économiques entre les États et royaumes de l'Afrique du Nord et ceux Soudan occidentatale.

L'or était l'objet universel de confiance en matière de transaction économique au moyen âge. L'or était la monnaie commune pour les transactions dans toutes les régions du monde. Toutes les monnaies et moyens d'échanges dans le reste du monde notamment au Maghreb, en Égypte, au Soudan central et même dans le Soudan occidental avaient une équivalence avec la monnaie d'or. L'or était cet objet qui inspirait confiance à tous dans les échanges. En Afrique occidentale médiévale, les sources arabo-berbères mentionnent toutes l'or comme principal moyen de paiement dans cet espace. Al Bakri, p. 249) qui écrit au 11^e siècle informe qu'à d'Aoudaghost « Les achats se font avec de la poudre d'or ; car on ne trouve pas d'argent chez ce peuple ».

Nous sommes persuadés que les opérations de change effectuées ne généraient en aucun coût supplémentaire pour le commerce entre les deux régions notamment entre les États du Soudan occidental et ceux de l'Afrique du Nord et du Soudan central, car aucune source écrite ou orale ne fait mention. Cette réalité de l'intégration économique a été le facteur principal du développement ou de l'essor du grand commerce transsaharien entre le 8^e et le 17^e siècle.

La circulation des monnaies nord-africaines dans le soudan occidental doit être considérée comme preuve d'intégration. Ces monnaies nord-africaines gardaient leur valeur sur les marchés au sud du Sahara. Al Bakri nous informe de l'utilisation de la monnaie, le mithkal pour l'achat d'un bélier à Awdaghost ; il écrit : « Pour un seul mithkal on peut acheter dix béliers » (J. Cuoq, 1985, 83) les autres auteurs tels Al Idrisi, Al Umari qui écrivent au 12^e siècle et 14^e siècle font mention de la présence des monnaies tels le mithkal, le dinar, et bien d'autres monnaies qui circulaient en Afrique du Nord, mais présent dans les échanges entre les soudans et les commerçants arabo-berbères. Aucune source ne mentionne un changement de valeur monétaire. Le Sahara devrait être considéré comme un espace d'intégration économique et un espace de marché commun durant tout le moyen âge. Il n'y avait pas de véritable barrière économique. Les accords politiques entre les États de l'Afrique du Nord tels les Almoravides, les Almohades, les Saadiens, les Hafside (dynastie d'origine berbère ayant régné sur l'Ifriqiya entre 1228 et 1547), les Mamelouks ont favorisé très tôt la constitution d'un espace économique sans barrière monétaire.

Les barrières commerciales étaient prises en compte dans les décisions économiques. D'abord, les barrières douanières à la libre circulation des biens et services

sont les plus évidentes et apparaissent dès la formation des États dans l'Antiquité. Pour certains produits ou catégories de produits, il existe des quotas d'importation (appelés également restrictions quantitatives) qui définissent la quantité maximum d'importation autorisée par l'État pour ces produits. Ces quotas peuvent être définis de manière relative.

Autre type de barrière commerciale et douanière, les barrières tarifaires sont générées par les droits de douane (ou tarifs douaniers) imposés aux importations. Ces droits de douane peuvent être *ad valorem* (exprimés en pourcentage de la valeur du produit importé) ou spécifiques (exprimés en monnaie par unité importée). Les barrières tarifaires et les quotas ont constitué les outils principaux de la politique commerciale traditionnelle des États pendant des siècles.

Conclusion

L'intégration économique au Soudan occidental, bien qu'elle semblait être une réalité, n'a pas connu sa forme la plus achevée telle qu'on voit aux temps actuels. Les pouvoirs politiques qui se sont succédé du 8^e au 16^e siècle ont mis en place des systèmes politiques et pris des mesures favorisant l'intégration économique des peuples. Le développement du commerce transsaharien d'abord et ensuite du commerce atlantique est la preuve de l'existence d'une intégration économique au Soudan occidental. Les crises politiques à répétition des États sahariens devaient fragiliser par moment cette intégration, mais elles n'ont ni causé sa rupture dans ce processus ni affecté son dynamisme jusqu'à la fin du 17^e siècle. Cependant le développement du commerce atlantique au 17^e siècle serait pour nous, la principale cause de la rupture du dynamisme de cette intégration économique entre l'Afrique du Nord et le Soudan occidental ou des États ouest-africains du moyen âge. La colonisation européenne en Afrique allait définitivement porter un coup dur à l'intégration économique dans toute l'Afrique.

Bibliographie

El BAKRI, dans J. Cuoq, 1985, *Recueil des sources arabes concernant l'Afrique occidentale du VII^e siècle au XVI^e siècle (Bilad al Soudan)*, Paris, CNRS.

Description de l'Afrique septentrionale. 1859

El UMARI dans J. Cuoq. 1985, *Recueil des sources arabes concernant l'Afrique occidentale du VII^e siècle au XVI^e siècle (Bilad al Sudan)*, Paris, CNRS.

Ibn BATTUTA, dans J. Cuoq 1985, *Recueil des sources arabes concernant l'Afrique Occidentale du VII^e siècle au XVI^e siècle (Bilad al Sudan)*, Paris, CNRS.

IBN BATTUTA, 1982, *Voyage III Inde, Extrême-Orient, Espagne et Soudan*, Traduction de l'arabe de C. Defremery et B.R. Sanguinetti, François Maspero, Paris, Collection FM/La Découverte.

ES SADI Abderamane, 1900, *Tarikh Es Soudan*, trad. Par O. Houdas, Ernest Leroux éditeur, Paris.

SOUMAORO Souleymane, 2014, *L'identité des Soumaoro-Kanté*, Sahéliennes, Bamako, 2014.

VOGUET, Élise, 2018, « Le peuplement du Touat au XIV^e -XVI^e siècle : mémoire locale de lignages au sein d'un espace socioculturel connecté : Réflexions sur l'utilisation d'une production manuscrite régionale tardive » Dans *Une histoire sociale et culturelle du politique en Algérie : Études offertes à Omar Carlier* [en ligne]. Paris : Éditions de la Sorbonne, Disponible sur Internet : <<http://books.openedition.org/psorbonne/55482>>, p. 39-55.

SANGARE Sangaré, 2016, *Afrique occidentale : États, gouvernances et conflits (VIII^e-XVI^e siècles)*, Différence pérenne, Québec.

HAMA Boubou, 1980, *Askia Mohammed Aboubacar. L'élhadj et le Khalife, à travers la tradition et le tarikh el Fettach*, CELHTO/FH/7, Niamey.